

**ARRETÉ : AM_004_2024****Tarifs activités adolescents - Eté 2024**

Le Maire de la commune de Blangy sur Bresle,

Vu l'article L 2122.22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territorial,

Vu la délibération du 5 juin 2018 autorisant le principe de création d'une régie de recettes à destination du pôle petite enfance, enfance et jeunesse,

Vu la délibération N°2020_042 portant délégation à M. le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son point 2°.

Vu l'arrêté municipal portant institution d'une régie de recettes auprès du Pôle petite enfance, enfance et jeunesse en date du 28 juin 2018.

Considérant l'organisation par le Pôle petite enfance, enfance et jeunesse d'activités spécifiques pour l'été 2024, avec participation financière,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs suivants, sont appliqués pour la participation des usagers aux activités du pôle petite enfance, enfance et jeunesse et plus particulièrement celles de la maison des jeunes lors des temps périscolaires pour l'été 2024:

Date	Activité	Tarif / jeune
Mercredi 10 juillet 2024	Sortie cinéma à Abbeville	8.50 €
Mardi 16 juillet 2024	Sortie accrobranche à Denestanville	20 €
Vendredi 19 juillet 2024	Sortie Bowling à Mers les Bains	8.50 €
Du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024	Camp sportif à la base de loisirs de Bédanne	90 €
Mercredi 31 juillet 2024	Sortie au parc d'attractions "Bagatelle"	20 €
Vendredi 2 août 2024	Sortie VTT avec la base de loisirs de Gamaches	20 €

Article 2 : La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la commune.

Article 3 : Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la préfecture de Seine-Maritime. Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Blangy sur Bresle, le 04 juillet 2024
Le Maire, Eric ARNOUX



Date de transmission de l'acte: 04/07/2024
Date de réception de l'AR: 04/07/2024
076-217601012-AM_004_2024-AR
A G E D I